

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04216
Numéro SIREN : 393 886 767
Nom ou dénomination : A.V.A.

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 8880

« AVA »

Société par actions simplifiée au capital de 25.250 euros

Siège social : CORMEILLES EN PARISIS (95240) -
ZAC des Bois Rochefort – 17 rue Georges Méliès

RCS PONTOISE 393 886 767

Ci-après la « **Société** »

DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 9 heures 30, au siège social de la Société,

La société AVA FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.616.001 euros, dont le siège social est situé à VAIRES SUR MARNE (77360) – 21 rue Jehan de Brie, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS MEAUX 832 461 321, représentée par son Président, la société VULCAIN FINANCE, elle-même représentée par son président, Monsieur Michel DARDENNE,

Associé Unique de la Société, a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Monsieur Olivier TRIDON, Directeur Général de la société VULCAIN FINANCE, elle-même Président de la Société, préside la séance.

Monsieur Gilles Marie, représentant la société AMW AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est excusé.

Monsieur le Président déclare que le projet de texte des décisions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués à l'Associé unique dans les conditions requises.

L'Associé unique donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de son rapport.

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :


1

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prenant acte de ce que les mandats de la société AMW AUDIT ET CONSEIL, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, et de Monsieur Frédéric LAPORTE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, sont arrivés à expiration et la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 ne rend plus ces nominations obligatoires, décide de ne pas renouveler leurs mandats et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

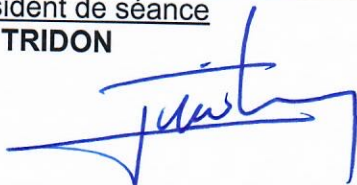
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président.

Le Président de séance
Olivier TRIDON



L'Associé Unique
Pour AVA FINANCE,
Pour VULCAIN FINANCE,
Olivier TRIDON

